



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 29 mai 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis 07-2024 Adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare » et de son règlement

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2024 du 10 avril 2024,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,
vu les amendements de la Commission permanente d'urbanisme,
vu l'amendement de Mme Tânia Gazzola,

décide

1. d'adopter le projet de plan d'affectation amendé « Clergère-Gare » et son règlement ;
2. de faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions au plan d'affectation (« Clergère-Gare » et son règlement).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 29 mai 2024